

## Convocation du 18 mars 2024

- Délibération pour autoriser le maire à agir en justice et constitution de partie civile

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 22 mars 2024 à 18 h 30

Présidente : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, PALANGHI Mathilde, LAPLACE Jean-Louis, MILLOT Laurent, CHAFFANGE Elise, GARDIEN Delphine, HENRY Damien, PINTO Anthony, Virginie BARATA.

Alexandre MOINE a donné procuration à Olivier DAMY

Emmanuelle BALLOT a donné procuration à Jean-Louis LAPLACE

Absents : THEVENOT Sébastien

Approbation du Procès-verbal du 11 Mars

Nomination secrétaire de séance : Bruno PESENTI

### Autorisation donnée au maire pour agir en justice et constitution de partie civile :

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Il est rappelé qu'une société de la commune, a fait appel du jugement correctionnel rendu le 12 mai 2023 par le tribunal de proximité de Dole.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune et de défendre la commune devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel de Besançon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme Le maire à se constituer partie civile au nom de la commune et est chargé de défendre la commune dans la procédure devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel de Besançon suite à l'appel interjeté par la société concernée.

Vote : Unanimité

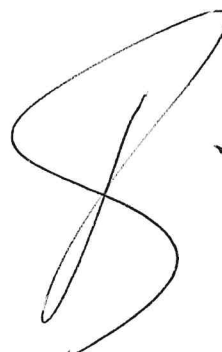
Séance levée à 18h45.

Le Maire,  
Céline LABOUROT



A blue circular official stamp of the Mairie de Barcey (Jura) is overlaid with a handwritten signature in black ink.

Le Secrétaire,  
Bruno PESENTI



A large, stylized handwritten signature in black ink.